



Cadre réservé à l'administration

Dossier n° : .....

Date d'enregistrement : .....

Service instructeur : .....

# Formulaire de déclaration ou de modification d'association

Ce formulaire est utilisé pour mettre à jour notre base de données « associations » ainsi que pour la mise à jour du site internet de la ville : <https://www.villedelonguejumelles.fr>

Ce formulaire est à retourner en version papier à l'accueil de la mairie ou en version numérique à [accueil@ville-longuejumelles.fr](mailto:accueil@ville-longuejumelles.fr)

A noter que vous pouvez remplir ce formulaire en ligne : <https://www.villedelonguejumelles.fr/mes-demarches-administratives/demarches-associations/>

- **Présentation de l'association**

*Nom de l'association*

--

*Présentation de l'association (activités proposées, publics visés, évènements récurrents organisés par l'association...)*

--

*Site internet*

*Réseaux sociaux (nom(s) du(es) compte(s))*

--	--

*Numéro SIRET*

*Numéro RNA*

--	--

### *Photo (facultatif)*

**Résolution d'image**

Merci de bien vouloir fournir une seule et unique photo au format (JPG, PNG, JPEG) d'une résolution minimale de 1024x1024 pixels pour le site internet et l'hebdo, et d'une photo taille originale pour le magazine.

**Droit à l'image**

Vous devez **obligatoirement** posséder l'autorisation **écrite** des personnes présentes et reconnaissable sur les photos que vous fournissez. – Autorisation de diffusion à leur fournir si besoin.

La Commune ne pourra pas être tenue responsable en cas de litige.

### *Composition du bureau*

	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone
Président/Responsable de section				
Vice-président				
Trésorier				
Trésorier suppléant				
Secrétaire				
Secrétaire suppléant				

### *Coordonnées de la personne en charge de la communication*

	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone
Personne / communication				

Je consens à ce que les personnes nommées ci-dessus adressent des communications au service communication de la Ville : [communication@ville-longuejumelles.fr](mailto:communication@ville-longuejumelles.fr)

## • Contact avec la Mairie

Cette section concerne l'actualisation de la liste des associations de la Mairie. Ces informations ne seront pas communiquées au public.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone (s): \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

---

**Je consens à ce que mes données soient traitées dans le cadre du traitement de dossiers avec la Mairie**

---

## • Contact public

Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir un contact qui apparaîtra sur le site internet de la mairie ainsi que sur l'agenda du journal municipal et les autres publications de la ville (réseaux sociaux, listing des associations...)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Téléphone (s): \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

---

**J'autorise la diffusion de ces données sur :**

- Le site de la mairie : [www.villedelonguejumelles.fr](http://www.villedelonguejumelles.fr)
- L'agenda du journal municipal
- Les panneaux électroniques d'informations (Pl. de la Mairie et Pl. du Champ de Foire)
- Les réseaux sociaux de la ville en cas de partages d'informations concernant mon association
- Listing des associations (imprimé et publié sur le site internet de la mairie)
- Sur les imprimés évènementiels (affiches, flyers...) de la mairie en cas de partenariat

## **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données personnelles collectées par la Ville dans le cadre de ses missions, sont traitées dans le respect de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La Mairie de Longué-Jumelles, dont le Maire est responsable de traitement, collecte vos données qui seront traitées par ses agents.

Conformément à celle-ci, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces mêmes données.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à [communication@ville-longuejumelles.fr](mailto:communication@ville-longuejumelles.fr)

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Date :

Signature :